

LA SANTÉ PUBLIQUE
EN ACTION(S)

FAIRE

des financements européens
une opportunité pour les ESSMS

FAIRE des financements européens une opportunité pour les ESSMS

DÉFINITIONS

Financements européens : au sein du budget de l'Union européenne (UE), les crédits sont regroupés en programmes (Horizon 2020, fonds structurels), faisant l'objet de règlements qui fixent pour chacun d'entre eux les modalités de mise en œuvre. Les bénéficiaires sont soumis à des règles d'obtention et de gestion, ainsi qu'à différents contrôles.

Gestion de projet : organisation et pilotage d'un ensemble d'actions visant un objectif défini et mesurable, impliquant une pluralité d'acteurs sans nécessairement de liens hiérarchiques entre eux. Différentes méthodes visent à suivre et évaluer l'accomplissement des étapes d'un projet, de la définition des objectifs, moyens et ressources disponibles, aux résultats.

PROBLÉMATIQUE/ENJEUX

Disposant de compétences limitées en matière de santé, l'UE ne finance pas directement les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux (ESSMS). C'est à travers d'autres politiques (recherche, cohésion) qu'ils peuvent prétendre à des fonds communautaires. Doté d'objectifs et de logiques propres, ces fonds érigent des difficultés pour les établissements, en raison notamment d'un paysage éclaté et d'une complexité réglementaire qui demandent des moyens humains adaptés pour y répondre.

Les ESSMS s'organisent en interne et s'appuient sur des structures nationales et locales pour obtenir le financement de projets de recherche, de formation professionnelle, de structuration de réseaux de référence ou de construction de nouveaux bâtiments. Ces financements contribuent ainsi à l'amélioration de l'offre de soins au sens large, ainsi qu'à l'attractivité des établissements porteurs de projets.

Il existe toutefois des marges de progression pour mieux tirer parti des fonds européens : en matière de formation et d'information, de structuration de réseaux et d'échanges de bonnes pratiques, enfin de méthodologie de gestion de projets. L'évolution du contexte organisationnel, avec la création des groupements hospitaliers de territoire (GHT), pourrait constituer l'impulsion nécessaire à ces évolutions.

EN PRATIQUE

Dans le cadre du programme Horizon 2020, l'UE a intégralement financé en 2015 le projet de recherche « Digi-NewB » (4,40 M€) visant à améliorer le pronostic des nouveaux-nés prématurés. Initié par le CHU de Rennes, soutenu par le groupement de coopération sanitaire HUGO, le consortium de recherche rassemble six CHU français, trois universités européennes et deux entreprises française et irlandaise.

Ce projet est représentatif de la démarche conduite pour obtenir des financements européens de recherche : d'une part, recruter en interne un chef de projet spécifique, indispensable pour assurer la coordination entre les acteurs et le suivi du projet ; d'autre part, s'inscrire dans un réseau d'interlocuteurs afin d'atteindre une taille critique donnant du sens au projet. Initiés en 2012, les premiers crédits n'ont été versés qu'en 2016, ce qui illustre le cycle long dans lequel s'inscrit la recherche de financements.

RECOMMANDATIONS

Proposition n° 1 : En amont, s'inscrire dans un management hospitalier inclusif : en mobilisant les partenaires extérieurs pour mieux définir les besoins du territoire; en promouvant en interne la montée de compétence sur les sujets européens (consacrer notamment du temps agent dédié); en identifiant/recrutant un coordinateur de projet.

Proposition n° 2 : Renforcer la structuration en réseaux pour les fonds structurels : au niveau national : dupliquer l'expérience du comité national de coordination de la recherche (CNCR) sur ces financements; au niveau territorial : dans le contexte de montée en expertise et en responsabilités des régions sur ces financements, s'appuyer sur la structuration en GHT pour identifier les besoins, mutualiser les compétences et élargir le nombre de bénéficiaires.

Proposition n° 3 : Accroître la sensibilisation aux financements européens par la formation et l'information : renforcer les enseignements consacrés au cadre réglementaire des aides européennes afin de favoriser une meilleure acculturation des directeurs et des attachés dès le cycle initial; promouvoir la formation continue sur ce sujet et l'ouvrir aux médecins chefs de service qui peuvent être porteurs de projet. Développer également une offre à distance de pratique de la langue anglaise; établir un guide méthodologique adapté aux ESSMS afin de les orienter rapidement vers les bons interlocuteurs; organiser des journées d'information nationales et régionales largement ouvertes et dédiées aux financements européens pouvant être mobilisés par les établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux (EPSSMS).

3 IDÉES CLÉS À RETENIR

- ① **Compte tenu des financements européens limités en matière de santé, les ESSMS doivent se positionner comme acteurs d'autres politiques européennes (recherche, cohésion) pour bénéficier de fonds européens.**
- ② **Ceux-ci permettent de financer notamment des projets de recherche, à l'image de « Digi-NewB », visant l'amélioration du pronostic des nouveaux-nés prématurés, porté par le groupement de coopération sanitaire HUGO en collaboration avec sept partenaires européens.**
- ③ **Pour bénéficier de ces fonds, les ESSMS doivent développer en interne des compétences de gestion de projet européen et développer une dynamique de réseau.**

Pour aller plus loin

Coron G., *L'Europe de la santé*, Presses de l'EHESP, 2018.

Jabko N., *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, Presses de Sciences Po, Paris, 2009.

Loncle P., *L'Europe de la jeunesse*, Presses de l'EHESP, 2017.

Rédaction Weka, « Les fonds européens, une manne financière à saisir », 2012, <http://www.weka.fr/actualite/sante/article/les-fonds-europeens-une-manne-financiere-a-saisir-pour-lhopital-21812/>

➤ **Module interprofessionnel de santé publique (MIP) 2017**

Les financements européens et leurs usages par les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dirigé par Gaël Coron

Les auteurs

Anne-Lise BARRAL (DH), Thomas BERTRAND (DH), Pascale CUBERES (DS), Lucie HAMON (AAH), Véronique JARRY (DH), Djimadoum MOUSSA (D3S), Barbara NOBLET (AAH).

Note de synthèse sélectionnée par un jury composé de l'éditeur, de la direction Recherche de l'EHESP, d'Emmanuelle Leray, de Lydia Lacour et de Jean-Marie André.

Module interprofessionnel de santé publique
(MIP) 2017

Conception/Réalisation : Presses de l'EHESP
© 2017, Presses de l'EHESP.